Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260429-2026333-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 29 Avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 Avril 2026

Etaient présents : MM. BIHOES Chantal, LE POULICHET Yves-Marie, BEGUIN Christelle, LOHEZIC Mikaël, GABEL Géraldine, OFFRET-MARIE Carole, LE CORF Henri, PERRON Eliane, DELMAS Eliane, CLEQUIN Yolande, LACOURT Franck, LE ROUX Sandrine, PEDEN Yves, PICAUD Romain, RIBAULT Joséphine, CASAGRANDE Donovan, PREAUD Jean-Paul, LAUDRIN Joël, FIEYRE Clémence, HYLKEMA Mirjam, JEHANNO David.

Absent excusé : JEHANNO Yves
Absent : BEUVE Eric

Désignation du secrétaire de séance
M. Yves-Marie LE POULICHET est désigné comme secrétaire de séance

Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025 - lotissement E. D'HUMIERES

Les conditions d'exécution du budget annexe 2025 sont présentées aux membres du Conseil Municipal. Le Compte Financier Unique du budget annexe 2025 est soumis au vote de l'assemblée et se résume de la manière suivante :

Lotissement E. D'HUMIERES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	73 832.19 €	0.00 €
Recettes	17 961.58 €	23 901.16 €
Déficit global de clôture	55 870.61 €	0.00 €

Mme le Maire précise que, dans ce lotissement, il y avait obligation de dédier un lot pour accueillir du logement social et en l'absence de réponse favorable des bailleurs sociaux, la commune a décidé de réaliser deux logements sur ce lot.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, D. 2342-12

Le Conseil Municipal**,** après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Mme le Maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

VOTE POUR : 15

ABSTENTIONS : 5 (PREAUD Jean-Paul, LAUDRIN Joël, FIEYRE Clémence, HYLKEMA Mirjam, JEHANNO David)

APPROUVE le CFU 2025 du budget du lotissement E. D'HUMIERES ;

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 11 Mai 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 11 Mail 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance